

DEMANDE DE CONCILIATION Article R 611-22 du code de commerce

Le dossier complet de demande de désignation d'un conciliateur, destiné au président du tribunal de commerce, est déposé au greffe par le chef d'entreprise.

OBSERVATION :

Lors de la désignation du conciliateur, le coût de son intervention est déterminé en accord avec le chef d'entreprise.

Pièces à fournir :

- Extrait d'immatriculation au RCS pour le commerçant ou la personne morale, un extrait du répertoire des métiers pour l'artisan, une copie de la déclaration auprès du Centre de Formalités des Entreprises (CFE) pour les auto-entrepreneurs exerçant une activité commerciale ou artisanale
- L'état des créances et des dettes accompagné d'un échéancier ainsi que la liste des principaux créanciers (annexes 1 et 2)
- L'état actif et passif des sûretés et celui des engagements hors bilan (annexe 3)

- Les comptes annuels
- Le tableau de financement
- La situation de l'actif réalisable et disponible, valeurs d'exploitation exclues, et du passif exigible des trois derniers exercices.

} Si ces documents ont été établis.

[L'attestation sur l'honneur (visée à l'article R 611-22 du code de commerce) certifiant l'absence de procédure de conciliation dans les trois mois précédant la date de la demande, se trouve au bas de la demande – page suivante -].

Prévoir :

- Un second exemplaire à remettre ultérieurement au conciliateur qui pourrait être désigné par le Président du tribunal.
- La provision pour frais de greffe.

DEMANDE DE CONCILIATION

REQUETE A L'ATTENTION DU PRESIDENT DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE

- Le soussigné : *(nom, prénoms, date et lieu de naissance, domicile, nationalité)*

- Agissant en qualité de ⁽²⁾ :
 - Commerçant ou artisan
 - Représentant légal de la société :
Forme :
Dénomination sociale :
 - Auto-entrepreneur exerçant une activité commerciale ou artisanale

- Adresse du siège de l'établissement *(préciser si locataire ou propriétaire)* :

- Activité :

- Enseigne :

- N° téléphone :
- N° téléphone mobile :
- E-mail :

- Lieu d'exploitation en dehors du siège *(atelier, bureau, usine...)* :

- N° du registre du Commerce et des sociétés ou du répertoire des métiers :

- Nombre de salariés :

- Dernier exercice *(date)* :
Chiffre d'Affaire Hors Taxes :
Résultat :

⁽²⁾ Rayer la mention inutile

➤ Difficultés rencontrées :

- Les besoins de financement de l'entreprise et les moyens envisagés pour faire face aux difficultés rencontrées :

- Intérêts de la nomination d'un conciliateur :

Le cas échéant, à préciser :

Je propose la désignation en qualité de conciliateur de :
(préciser son nom, prénom, profession, adresse, n° de téléphone, n° de télécopie, e-mail)

Je certifie sur l'honneur l'absence de procédure de conciliation dans les trois mois précédant la date de la présente demande.

Je certifie :

que l'entreprise n'est pas en état de cessation des paiements (1)

que l'entreprise est en état de cessation des paiements (1) depuis le

(1) Etat de cessation des paiements : impossibilité de faire face au passif exigible avec son actif disponible. Le débiteur qui établit que les réserves de crédit ou les moratoires dont il bénéficie de la part de ses créanciers lui permettent de faire face au passif exigible avec son actif disponible n'est pas en état de cessation des paiements.

Ecrire à la main :

« Je déclare le présent document ainsi que les pièces annexées sincères et véritables. »

Fait à

Le

Signature

(Le débiteur personne physique ou le représentant légal de la société)

ETAT ACTIF ET PASSIF DES SURETES

<i>ETAT ACTIF DES SURETES</i>	<i>Sommes</i>

Total :

<i>ETAT PASSIF DES SURETES</i>	<i>Sommes</i>
<i>NANTISSEMENTS :</i>	
<i>HYPOTHEQUES:</i>	

**Total :
Date et signature**